



## Cumul ancienneté suite à démission et réintégration

Par **marilyn\_old**, le **20/11/2007** à **16:46**

Ayant démissionné d'un poste de permanent d'une agence d'interim, j'ai changé d'avis après deux semaines et ai réintégré cette entreprise. J'ai été réembauché avec un nouveau contrat de travail.

J'aimerais savoir svp s'il m'est possible de bénéficier de mon ancienneté acquise lors de mon précédent contrat.

(pendant les 2 semaines qui ont séparé mes deux contrats j'ai travaillé pour une autre entreprise)

Merci